

Réf: Dossier N° : 56089

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « A LA FERME DE L'ANGE » en abrégé «YKN'AL »
Siège social : BINGERVILLE - BINGERVILLE ABATTA, NON LOIN
DE LA DIRECTION DE L'INFORMATIQUE, BPV 98 ABIDJAN

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25 Oct. 2018, et enregistrés au CEPICI le 24 Oct. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « A LA FERME DE L'ANGE » en abrégé «YKN'AL ».

Objet: Elevage de volaille, lapin et divers ; Restauration.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: BINGERVILLE - BINGERVILLE ABATTA, NON LOIN DE LA DIRECTION DE L'INFORMATIQUE, BPV 98 ABIDJAN

GERANT: Madame YAO KANGA N'GUESSAN ANGE LINDA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-27858 du 25/09/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°25341 du 25/09/2018

